

Brocante des Amis du Vieux Village de Saint Prix

Dimanche 23 Juin 2013

Bulletin d'Inscription à imprimer

à retourner avant le 15 Juin 2013 avec une photocopie de pièce d'identité et le règlement à "Les Amis du Vieux Village", 20 chemin des Grands Clos 95390 SAINT PRIX

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Fax :
Email :	

Je suis professionnel : <input type="checkbox"/>	N° de patente :
Je suis revendeur occasionnel sur mon secteur de résidence : <input type="checkbox"/>	
Prix : 15 € les 2 mètres linéaires. Nombre de mètres : _____	= à payer.....€

Règlement par :	Chèque bancaire <input type="checkbox"/>	Chèque postal <input type="checkbox"/>
Je joins la photocopie recto-verso de :	Ma carte d'identité <input type="checkbox"/>	Mon passeport <input type="checkbox"/>
Fait à la Préfecture de :	Date :	N° :

Nature des objets vendus :

Les fringues neuves ou d'occasion, les plastiques, les objets neufs sont interdits sous peine d'exclusion immédiate.

Livres <input type="checkbox"/>	Meubles anciens <input type="checkbox"/>	Argenterie <input type="checkbox"/>
Disques <input type="checkbox"/>	Bibelots <input type="checkbox"/>	Matériel de jardin <input type="checkbox"/>
Vélos <input type="checkbox"/>	Porcelaine <input type="checkbox"/>	Vieux outils <input type="checkbox"/>
Bijoux <input type="checkbox"/>	Enseignes <input type="checkbox"/>	Jouets en bois / Jeux <input type="checkbox"/>
Linge ancien (nappes, broderies) <input type="checkbox"/>	Collection de :	<input type="checkbox"/>

Les camionnettes et les camions ne seront pas autorisés à stationner sur la place de la République.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la Brocante AVV et m'engage à le respecter.

J'atteste sur l'honneur de ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

A :

Le :

Signature :

Brocante des Amis du Vieux Village de Saint Prix (95)

REGLEMENT 2013

- Article 1 La manifestation se déroule le Dimanche 23 Juin 2013 de 9 heures à 18 heures pour le public, dans le Vieux Village de Saint Prix (à partir de 6 heures pour les exposants).
- Article 2 C'est une brocante, et non pas une foire à tout. **Les fringues neuves ou d'occasion, les plastiques, les objets neufs sont interdits sous peine d'exclusion immédiate.**
Les exposants désirant vendre des objets hors brocante (ballons, confiserie, boissons, etc.) ne sont pas acceptés.
- Article 3 Les exposants s'engagent à ne faire fonctionner aucun moteur à essence ou autre carburant.
- Article 4 L'emplacement de la manifestation a lieu dans le Vieux Village de Saint Prix, Place de la République, sur l'esplanade sous la Place de la Fontaine aux Pèlerins et Allée des Pins. L'accès sera autorisé aux exposants à partir de 6 heures.
- Article 5 L'entrée des véhicules à moteur n'est autorisée dans l'enceinte de la brocante que durant un temps très court. Le déchargement doit donc être très rapide afin de faciliter l'installation de tous les exposants.
Afin de faciliter le déchargement et le chargement, les emplacements seront attribués par les organisateurs.
- Article 6 Après déchargement, chaque exposant placera son véhicule sur les parkings environnants. Aucune remorque ne peut rester près des stands.
- Article 7 L'emplacement de la brocante ne possède aucun espace couvert. Aucun piquet ni objet de nature à être planté ne sera autorisé.
- Article 8 Chaque participant devra quitter son emplacement en ayant soin de le rendre dans l'état de propreté trouvé le matin. **Prévoyez vos cendriers et vos sacs poubelles.** Sachez que durant la semaine la place sert de cour de récréation à l'école primaire.
- Article 9 Les exposants s'engagent à ne vendre aucun objet dérobé.
- Article 10 Les emplacements seront considérés comme réservés à la seule condition d'un règlement total et non remboursable effectué avant le 15 Juin 2013, accompagné de la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport.
Ceux qui souhaitent une confirmation de leur inscription doivent joindre une enveloppe timbrée libellée à leur nom et adresse.
Un registre des participants mentionnant leur nom et leur numéro de carte d'identité est remis en préfecture chaque année.
- Article 11 Prix : 15 € les deux mètres linéaires
- Article 12 Chaque participant atteste sur l'honneur de la non-participation à plus de deux manifestations de même nature dans l'année.

Le Bulletin d'inscription et le paiement, accompagnés d'une photocopie de pièce d'identité, sont à retourner à l'adresse suivante,
avant le 15 Juin 2013 :

"Les Amis du Vieux Village", 20 Chemin des Grands Clos 95390 SAINT PRIX

Nous contacter pour tout renseignement complémentaire : avvstprix@gmail.com